

DECISION n° 2023 - 08

Portant sur le renouvellement de
trois ordinateurs sous Windows 7
Société SOGEC INFORMATIQUE

Le Maire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-30 en date du 28 Mai 2020, portant installation du Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021-45 du 21 avril 2021, par laquelle le Maire a reçu délégation de compétences du Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de renouveler les 3 derniers ordinateurs en Windows 7,

Considérant la proposition financière de la société SOGEC INFORMATIQUE n° DE00003669 du 20/02/2023,

Après analyse du devis,

DECIDE :

Article 1 : De passer commande pour l'acquisition de trois ordinateurs portables avec stations d'accueil à destination des services finances, ressources humaines et de la Directrice Générale des Services, pour un montant de 4 275,91 € HT, soit 5 131,09 € TTC, auprès de la société SOGEC INFORMATIQUE, 167 Quai Ledru Rollin 72000 LE MANS.

Article 2 : De signer la proposition financière correspondante et toute pièce relative à cette opération.

Article 3 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet d'Indre et Loire,
- Monsieur le Directeur de la société SOGEC INFORMATIQUE,

Il sera rendu compte au Conseil Municipal à sa prochaine séance de la présente décision.

Fait à Rochecorbon, le 21 février 2023

Le Maire

Emmanuel DUMENIL



Mairie de Rochecorbon : Place du 8 mai 1945 - 37210 Rochecorbon

Tél. 02 47 52 50 20 // Fax. 02 47 52 81 18 // Email : contact@mairie-rochecorbon.fr // Site Internet : www.mairie-rochecorbon.fr

Page 1 sur 1